



Neuchâtel, le 26 mars 2024

## Les Vert·e·s s'engagent pour le long terme

Les Vert·e·s donnent le la en matière de protection de la biodiversité au Grand Conseil neuchâtelois. Lancé en mars 2023, l'action Biodiversité se réalisent davantage.

En acceptant largement la motion [24.120](#) en guise de contre-proposition indirecte au projet de loi [23.172](#) sur la qualité paysagère de Cloé Dutoit (74 oui, 17 non et 7 abstentions), le Grand Conseil acte la nécessité d'inscrire la protection de la biodiversité dans l'aménagement construit de nos villages et de nos villes. Il s'agit là d'un pas important et nécessaire pour les espèces et le paysage bâti. Tant la sixième extinction de masse que le dérèglement climatique imposent de prendre des mesures dans nos localités pour accueillir davantage d'espèces. Pour l'être humain, les bienfaits d'un déploiement plus conséquent de la biodiversité sont nombreux. En sus d'égayer les quartiers, la biodiversité tamponne les fortes chaleurs, offre des lieux de délasserment et de jeux et, finalement, améliore la résilience des communes face au dérèglement climatique.

La députation verte se réjouit du renvoi en commission du rapport [24.016](#) Aménagement du territoire. L'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, ses enjeux complexes de densification et de préservation des espaces verts dans le milieu bâti, de coordination entre urbanisation et développement de l'offre en transports publics commandait de mandater une commission parlementaire pour étudier plus à fond le rapport gouvernemental. L'aménagement du territoire conditionne en effet le développement de notre société sur le très long terme, souligne **Stéphanie Skartsounis**. Y porter un regard critique et constructif est donc la tâche minimale que le Grand Conseil entreprendra.

### Projet de loi instituant une Loi sur les bourses de transition écologique ([24.136](#))

La députation VertPOP constate que la transition énergétique et écologique est confrontée à un manque de personnes formées pour la mener à bien ; d'une part, le système de formation ne prépare pas suffisamment de spécialistes disposant de l'expertise nécessaire et, d'autre part, nombre de personnes ou de coopératives ont des projets favorables à la transition, mais manquent de moyens financiers pour surmonter le trou d'air pécuniaire qui accompagne le lancement d'un projet. Par le projet de Loi sur les bourses de transition écologique, **Christine Ammann Tschopp** propose que l'État soit donc appelé à offrir un service de bourses, un peu

comparable à celui prévu dans la loi sur les aides à la formation (LAF), pour faciliter l'accès à la formation ou le lancement d'un projet. L'aide se veut transitoire sur une durée de un à quatre ans.